

**Conduit de porte-plume réservoir.**

Société dite : UHU-WERK H. U. M. FISCHER o. H. G. résidant en Allemagne.

Demandé le 15 juillet 1948, à 14<sup>h</sup> 16<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 12 mars 1952. — Publié le 5 juin 1952.

*(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

Les porte-plume réservoirs modernes comportent généralement des pompes avec pistons de refoulement à pousoir ou rotatif pour le remplissage du réservoir à encre. Pour obtenir, autant que possible, un remplissage complet du réservoir à encre par une seule manœuvre du système de pompe, il est nécessaire de plonger le bord inférieur de l'embout du porte-plume réservoir dans l'encre, parce que c'est le seul moyen d'empêcher sûrement l'entrée de l'air dans le conduit et dans le réservoir d'encre. Il en résulte que l'embout est, comme on le sait, souillé d'encre et qu'il faut d'abord le débarrasser, plus ou moins commodément, des restes d'encre avant de pouvoir se servir à nouveau du porte-plume.

Conformément à l'invention, l'embout du porte-plume comporte un dispositif l'empêchant d'être souillé pendant le remplissage et qui dispense de plonger dans l'encre le bord inférieur de l'embout, lors du remplissage. Conformément à l'invention, ce résultat est obtenu au moyen d'une collerette du conduit, collerette consistant en une douille de diamètre inférieur à celui de l'embout, dépassant le bord dudit embout et s'étendant à la façon d'un collier sur une partie du conduit et de la plume. Pour le remplissage, cette douille, en forme de collier en saillie sur le bord inférieur de l'embout est plongée dans l'encre, de telle manière que le bord inférieur de l'embout ne vienne pas en contact avec l'encre. Le collier en saillie évite complètement l'accès de l'air par le conduit dans le réservoir d'encre, lorsqu'on trempe la plume dans l'encre, de sorte que le remplissage complet du réservoir avec de l'encre est assuré, sans qu'il faille se résigner à une souillure de l'embout du porte-plume. Les restes d'encre sur le collier ne sont pas gênants, parce que le bord de l'embout reste propre de toute manière.

Lorsque le porte-plume réservoir est muni

d'une bague spéciale servant de conduit d'encre, la douille en forme de collier peut consister simplement en un prolongement de la bague en question. Il est alors également possible de constituer la douille par un prolongement de plus petit diamètre du bord inférieur de l'embout du porte-plume.

Le dessin représente deux exemples d'exécution de l'invention :

La fig. 1 est une vue de profil du porte-plume réservoir avec une coupe partielle de l'embout et du conduit;

La fig. 2 est une vue de face avec coupe partielle du même porte-plume avec le capuchon mis en place;

La fig. 3 représente une autre forme d'exécution avec le capuchon mis en place sur l'embout vu en coupe partielle.

Dans la forme d'exécution des fig. 1 et 2, le conduit *c* avec la plume *d* est guidé dans une douille *e* insérée dans l'embout *b* du corps du porte-plume, laquelle douille dépasse, sous la forme d'une collerette le bord inférieur de l'embout *b*. La douille *e* consiste en un prolongement de la bague du conduit, bague qui, dans divers types de porte-plume réservoirs, est disposée entre le conduit d'encre et l'embout. Cette bague du conduit d'encre forme, conformément à l'invention, une collerette disposée autour du conduit *c* et de la plume *d*. Le bord *g* de l'embout *b* est chanfreiné, d'une manière connue, vers l'intérieur et est fermé, d'une manière étanche, au moyen d'un capuchon protecteur *f* (fig. 2).

Lors du remplissage, le porte-plume n'est trempé dans l'encre que de la quantité nécessaire pour que seule la collerette *e* entourant le conduit *c* et dépassant l'embout *b* pénètre dans l'encre et non le bord inférieur de l'embout *b*. Lorsque la collerette *e* est plongée dans l'encre, l'accès de l'air au canal d'encre *c'* se trouve empêché, de sorte que l'aspiration de l'encre, par le piston

de la pompe, peut s'effectuer avec toute sa force.

La fig. 3 représente une forme d'exécution dans laquelle le conduit *c* avec la plume *d* est directement inséré dans l'embout *b* sans interposition d'une bague de conduit d'encre. Dans ce cas, la douille faisant saillie sur le bord inférieur de l'embout *b* est constituée par un épaulement, en forme de col, pratiqué dans l'embout et se présentant sous la forme d'une partie rétrécie *h* qui remplace la collerette *e* des fig. 1 et 2. L'épaulement rétréci *h* procure le même résultat que la douille *e* en forme de collerette, à savoir un isolement complet de l'air lorsqu'on plonge la plume dans l'encre. L'étanchéité du capuchon protecteur *f* est alors assurée en le faisant porter sur le bord inférieur *i* qu'on vient de former dans l'embout *b*.

Une comparaison des fig. 2 et 3 montre que, pour former la collerette du conduit, la douille *e* passe sur le conduit *c* et sur la plume *d*, en direction de la pointe de la plume, tandis que la douille *h* en forme d'épaulement se trouve à l'endroit où est ordinairement situé le bord inférieur de l'embout *b*. Pour le fonctionnement du dispositif objet de l'invention, il importe peu que la bague du conduit d'encre soit reportée en avant ou que

l'embout soit rétréci en forme d'épaulement. La partie rétrécie *h* peut être prolongée assez en avant, pour augmenter la solidité, afin que le bord inférieur *i* de l'embout *b* vienne à la même hauteur que dans le mode d'exécution des fig. 1 et 2.

#### RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet le produit industriel nouveau que constitue une collerette de conduit de porte-plume réservoir, remarquable, notamment, par les points suivants considérés isolément et en combinaisons :

1. Une douille en saillie sur le bord de l'embout et ayant un diamètre plus petit que cet embout s'étend, sous la forme d'un collier, sur une partie du conduit de la plume;

2. La collerette consiste en un prolongement de la bague du conduit;

3. La collerette consiste en un épaulement de diamètre plus petit prévu sur le bord de l'embout.

Société dite : UHU-WERK H. U. M. FISCHER o. H. G.

Par procuration :

Cabinet R. GUÉTER

Fig.1.

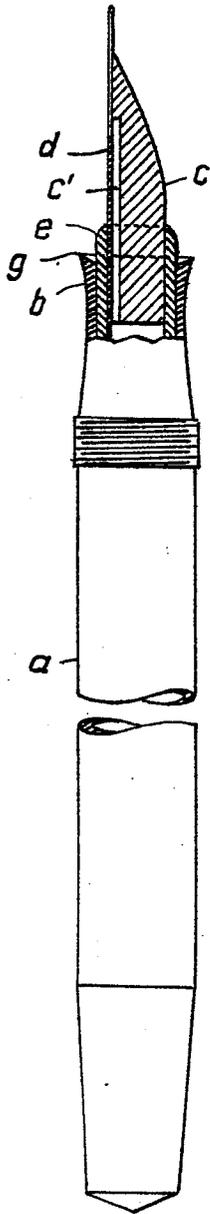


Fig.2.

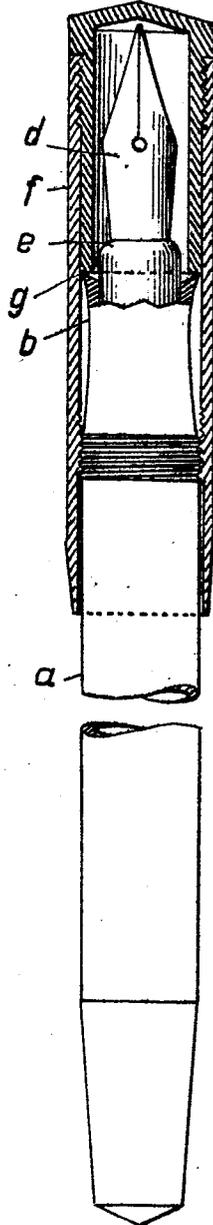


Fig.3.

